

## RAPPORT SUR LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'OEUVRE

Conseil canadien des arpenteurs-géomètres

mai 2009

Le comité de coordination de la mobilité de la main-d'oeuvre s'est rencontré par téléconférences à six reprises entre octobre 2008 et avril 2009 alors les gouvernements provinciaux et fédéral accélèrent leur analyse de l'Accord sur le commerce intérieur et renouvellent leurs efforts visant à améliorer la mobilité de la main-d'oeuvre pour toutes les professions certifiées et réglementées au Canada.

Travailler à se conformer aux exigences du chapitre sur la mobilité de la main-d'oeuvre de l'Accord sur le commerce intérieur est un défi au niveau national pour plusieurs raisons, notamment :

- L'ACI est un accord entre des gouvernements provinciaux et territoriaux,
- La pression visant à améliorer la mobilité de la main-d'oeuvre en vertu de l'accord est venue des plus hautes instances politiques lors de réunions du Conseil de la fédération, bien que le fardeau des détails de l'implantation est revenu aux ministres et aux fonctionnaires des ministères provinciaux et territoriaux qui souvent n'avaient que peu de connaissance de l'immense variété des métiers et professions qu'ils auraient besoin d'analyser,
- Chaque gouvernement provincial a interprété le texte général de l'accord de manière quelque peu différente et chaque association est responsable devant son propre gouvernement,
- Chaque métier et profession est unique, et l'arpentage en particulier a ses propres préoccupations par rapport aux problèmes de connaissances locales, lesquelles doivent être comprises par dix différents gouvernements provinciaux,
- Il est devenu évident après plusieurs discussions que l'AATC se trouvait dans l'unique situation d'être régie en vertu d'une réglementation fédérale bien que participant à des discussions sur la mobilité de la main-d'oeuvre qui se tenaient entre les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Malgré les défis inhérents à cet enjeu, tous les représentants d'associations sur le Comité de coordination de la mobilité de la main-d'oeuvre se sont présentés à la table de concertation nationale et ont tenu de franches discussions, partagé de l'information et des opinions ouvertement et ont travaillé ensemble afin de s'assurer que tous les arpenteurs-géomètres canadiens tirent avantage de la mobilité de la main-d'oeuvre alors que leurs associations demeurent vigilantes dans leur mandat visant à protéger le public en s'assurant que seuls les gens qualifiés obtiennent leur brevet. Ce groupe travaille sous le couvert du meilleur modèle possible de coordination nationale d'une question d'ordre professionnel afin de s'assurer que les politiques, pratiques et procédures traitant de la reconnaissance des membres brevetés en bonne et due forme par les associations soeurs soient justes, transparentes et harmonisées au maximum.

La majorité du travail s'est effectué de manière bénévole au cours de l'automne et du printemps et maintenant que le CCAG s'est vu accorder une subvention de presque 100 000 \$ de la part du RHDC, le travail va pouvoir continuer. Le travail que voici est présentement en cours :

- Jeff Mercer, directeur exécutif de l'ANLS a reçu le mandat de compléter la recherche entamée par le comité sur les meilleures pratiques actuelles pour la mobilité de la main-d'oeuvre,
- Grant Suderman a reçu le mandat d'animer une séance de travail de deux jours sur la mobilité de la main-d'oeuvre et travaille à l'élaboration du calendrier de concert avec Sarah Cornett, secrétaire du comité et Chuck Salmon, président du comité,

- Toutes les associations se sont engagées à envoyer un représentant à la séance de travail de Winnipeg les 7 et 8 juin 2009,
- Brian Munday et Chuck Salmon mènent des travaux de recherche sur les éléments de logistique nécessaires à l'expansion d'une plateforme Web visant à administrer un examen national des connaissances locales pour toutes les associations.

Les pages suivantes font état de la description du travail présentement mené en vertu de l'accord de financement du RHDCC.

### **Projet financé par le RHDCC sur le développement des mécanismes de mobilité de la main-d'œuvre pour les arpenteurs-géomètres professionnels**

#### **Objectif général du projet et ses buts :**

L'objectif général du projet financé est de développer et partager des outils, des processus et les meilleures pratiques au sein des organismes de réglementation de la profession afin d'améliorer la mobilité de la main-d'œuvre au niveau national pour leurs membres, tout en protégeant pleinement les intérêts du public. Les buts spécifiques du projet sont :

1. Développer une compréhension des enjeux actuels de la mobilité de main-d'œuvre au sein des organismes de réglementation de la profession, incluant les discussions récentes et en cours sur l'ACI par les gouvernements provinciaux et territoriaux, l'implantation du TILMA en Colombie-Britannique et en Alberta, les discussions sur la mobilité de la main-d'œuvre et le commerce entre le Québec et l'Ontario et un accès équitable aux programmes et aux mesures législatives sur les professions réglementées en Ontario, en Nouvelle-Écosse et dans d'autres juridictions.
2. Développer des processus, des outils et les meilleures pratiques spécifiques pour une reconnaissance ouverte, transparente et rapide arpenteurs-géomètres professionnels d'autres juridictions canadiennes qui se conforme complètement à l'Accord sur le commerce intérieur, et maintenir les normes les plus élevées en ce qui concerne la protection du public nécessaire en vertu des statuts des associations professionnelles d'arpenteurs à la grandeur du Canada. Voici les trois éléments particuliers relatifs à cette catégorie :

La capacité des associations à fournir à un postulant un examen professionnel portant sur les connaissances locales à l'intérieur d'un court délai n'est pas constante à travers le pays. Les associations font passer traditionnellement un ou deux examens écrits par année ce qui tombe bien en deçà des délais jugés acceptables. Qui plus est, la capacité des petites associations, dépendantes des ressources bénévoles, visant à fournir des examens sur demande et possiblement en ligne, est inexistante. En utilisant le travail déjà effectué par les associations de l'Alberta et de la Colombie-Britannique en vertu du TILMA, le développement de cette capacité sera entrepris. Cela inclura le développement de processus et d'outils communs et le partage des meilleures pratiques au sein de toutes les associations. Chaque association devra développer son propre contenu local particulier, mais cette initiative visera à s'assurer que les outils et processus servant à l'examen des postulants en vertu de la mobilité de main-d'œuvre sont consistants pour tous les Canadiens.

Développer un accord national complet sur des sujets acceptables de connaissances locales pour l'examen est un autre domaine où du travail est nécessaire. Il existe un calendrier contenu dans le document actuel de reconnaissance mutuelle sur la mobilité de la main-

d'oeuvre qui fut développé en 2000/2001 et qui constituera le point de départ, mais une révision complète est nécessaire afin de s'assurer que le calendrier est à jour et répond aux exigences actuelles de l'ACI. Cela permettra de garantir que les examens élaborés par tous les organismes de réglementation sont harmonisés.

Un autre outil spécifique qui est en développement est un certificat de conduite commun qui serait utilisé par toutes les associations afin de documenter le statut actuel d'un arpenteur-géomètre breveté dans sa juridiction d'origine. Le groupe de suivi sur la mobilité de la main-d'oeuvre, géré par le CCAG, a développé un document provisoire nécessitant plusieurs révisions et raffinements avant de pouvoir être accepté par toutes les associations comme faisant partie du processus de reconnaissance mutuelle.

3. Compléter le développement du nouveau programme d'enseignement national de la profession, ce qui améliorera grandement l'harmonisation des normes d'accès à la profession et facilitera la mobilité nationale pour les arpenteurs-géomètres par le biais du processus de qualification et également après l'obtention du brevet.
4. Établir des plans d'action supplémentaires visant l'augmentation de l'harmonisation nationale des exigences et processus d'obtention des brevets afin de se rendre encore plus loin au niveau de la mobilité de la main-d'oeuvre au sein de notre profession.

#### **Forum de travail national :**

L'une des activités du projet est la tenue d'une séance de travail nationale sur la mobilité de la main-d'oeuvre pour les arpenteurs-géomètres au Canada. Cette réunion face-à-face de deux jours du groupe de suivi sur la mobilité de la main-d'oeuvre se tiendra afin de réviser l'état des recherches et des analyses (voir Préparation préliminaire), de continuer le développement des outils et processus qui sont déjà en cours ou qui ont été identifiés (ex. : processus d'examen, certificat de conduite, tableau des thèmes des connaissances locales), de documenter et de faire partager les meilleures pratiques au sein des organismes de réglementation, de lancer des idées sur d'autres outils et processus qui pourraient faciliter une reconnaissance rapide, transparente et équitable, et de développer un plan d'action détaillé afin de continuer à aller de l'avant.

Le fait d'avoir des représentants de chaque association, qui se sont préparés à l'avance, comprennent les enjeux et les objectifs et se rencontrent face à face, permettra de bâtir une solution originale dans un contexte de collaboration. Les services professionnels de facilitation amélioreront également l'efficacité du forum. Les individus qui participeront au forum amèneront des connaissances particulières à leur association respective et retourneront ensuite faire la promotion du travail qui nécessite un suivi au sein de leur juridiction.

#### **Préparation préliminaire :**

Deux rapports de recherche seront préparés et distribués préalablement au forum de travail.

#### Recherche sur les mécanismes de mobilité de la main-d'oeuvre au sein des associations

Le groupe de suivi sur la mobilité de la main-d'oeuvre a entrepris des recherches afin d'amasser tous les renseignements existants de la part des onze organismes d'attribution de permis concernant leurs exigences et leurs processus en matière d'évaluation des postulants détenant des permis d'autres juridictions canadiennes en vertu de l'ARM sur la mobilité de la main-d'oeuvre. Cela inclut la comparaison entre les exigences pour des postulants en vertu de l'ARM et celles pour de nouveaux candidats sans permis. Le Groupe rassemble présentement de l'information détaillée sur les thèmes et les sujets qui sont testés lors de l'examen professionnel sur les

connaissances locales passé par les postulants de l'ARM dans chaque juridiction ainsi que les processus d'appel et la communication au sein des associations pour les postulants ARM ayant des questions concernant le processus ou les exigences. Cette recherche conduira à un rapport écrit contenant de l'information à jour et procurant une base solide sur laquelle s'appuyer afin de continuer à aller de l'avant en améliorant la capacité des associations à faciliter une mobilité de la main-d'oeuvre constante, rapide, équitable et transparente.

Recherche sur les ententes provinciales, nationales et internationales

Énormément de travail a été accompli dans les derniers mois sur la mobilité de la main-d'oeuvre pour les professions, incluant les changements l'ACI, le TILMA, les négociations entre l'Ontario et le Québec, les ententes de reconnaissance mutuelle entre le Québec et la France, l'accès équitable des provinces aux lois sur les professionnels formés à l'étranger. Tout ce travail a le potentiel de faire apparaître des innovations profitables et les meilleures pratiques possible visant à améliorer les mécanismes pour une mobilité de la main-d'oeuvre nationale au sein de notre profession. Un consultant sera engagé afin d'effectuer une recherche concernant ce travail et de fournir un rapport sur la profession en comparant les données recueillies dans cette recherche versus la situation actuelle au sein de la profession en regard de l'ACI.

Soumis par :

Sarah J. Cornett, B.Sc., AGO

Comité de suivi sur la mobilité de la main-d'oeuvre